

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DECLASSEMENT ET D'ALIENATION D'UNE PORTION DE LA RUE SVOB

Le Maire de Quéven, par arrêté n°EP-2017-02 en date du 18 décembre 2017, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement et d'aliénation d'une portion de voie issue du domaine public Communal située rue Svob

A cet effet, Mme PETIT-PIERRE Claudine, ingénieure de la fonction publique territoriale en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Quéven (Place Pierre Quinio) du samedi 6 janvier au mardi 23 janvier inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie et sur le site internet de la commune ([www.queven.com](http://www.queven.com))

Madame PETIT-PIERRE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Quéven aux jours et heures suivants :

- Le samedi 6 janvier 2018 de 9h à 12h
- Le mardi 23 janvier 2018 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et les observations éventuelles du public pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ouvert en mairie ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur soit à l'adresse postale suivante : Mairie de Quéven, A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur Place Pierre Quinio, 56530 QUEVEN ; soit à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@mairie-queven.fr](mailto:urbanisme@mairie-queven.fr) ;
- exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences susmentionnées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis au maire dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public en Mairie de Quéven ainsi que sur le site internet de la commune ([www.queven.com](http://www.queven.com)) pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Quéven, le 18 décembre 2017

Le Maire,

Marc BOUTRUCHE

